Projet ALE – Baba Metzia 22a

L’élément psychologique – l’intention

La discussion du Talmud se focalise sur un phénomène appelé : « renoncement inconscient » (yéouch chèlo mi-da‘at).

Renoncement inconscient – hypothèse fondamentale concernant le fait que quelqu’un renonce à un objet de valeur qu’il a perdu ou qui a quitté sa propriété, sans qu’il en ait directement conscience.

Rachi : Renoncement inconscient – Une chose dont le renoncement va de soi, lorsqu’il se rend compte qu’elle est tombée, et lorsqu’ils l’ont trouvée, le propriétaire ignore encore qu’il l’a perdu.

Nous sommes en présence d’un passage qui analyse les intentions intimes des personnes, lorsqu’il est fait usage de choses qui leur appartiennent, ou qu’on trouve un objet de valeur leur appartenant en leur absence.

Nous rencontrons à ce sujet deux thèses dans la guémara :

La première, celle d’Abayé qui considère qu’une renonciation inconsciente n’est pas une renonciation.

La deuxième, celle de Rava, qui considère qu’une renonciation inconsciente a valeur de renonciation.

Voici le passage :

1. « Vient, écoute : comment ont-ils dit que celui qui fait une donation (il s’agit du prélèvement de la térouma sur la récolte qui revient au cohen), sans consentement, sa donation est valide ? Voici que quelqu’un est entré dans le champ de son prochain et a récolté et donné sans permission ; s’il craint que ce soit du vol, la donation n’en est pas une, et sinon, la donation est valide.

La guémara affirme : la validité d’une donation faite par un tiers [avec les biens d’un autre] sans que ce dernier en soit conscient dépend de leur volonté.

Rachi : Sans consentement – du propriétaire.

Il a récolté – pour les besoins du propriétaire.

Et s’il craint – Le propriétaire. Et qu’il tient rigueur de ce que celui-là a fait.

On explique :

1. Et d’où sait-il s’il craint le vol ou pas ? Voici que le propriétaire est arrivé et il lui dit : “cherches en des plus belles !” ou qu’on en a trouvé de plus belles, la donation est valide.

Est-ce que la remarque du propriétaire “cherches en des plus belles !” exprime de la défiance ou est-ce au contraire une marque de bonne volonté ?

Rachi : cherches en des plus belles – tu aurais dû en prendre des plus belles pour les donner au cohen.

On remarque :

1. Et si on en a trouvé de plus belles, sa donation est valide. Pourquoi ? au moment où il a fait la donation, il ne le savait pas.

La présence de fruits de meilleure qualité nous renseigne sur la nature de l’intention du propriétaire.

Rachi : Il ne savait pas – je dirai : étant donné que s’il avait su qu’il est d’accord, nous disons qu’il était d’accord depuis le début, et pour ce qui est du renoncement aussi, étant donné que s’il avait su, il aurait renoncé, depuis le début le renoncement est valide.

On explique :

1. Rava l’a expliqué selon la thèse d’Abayé, à savoir qu’il en avait fait son représentant

La guémara conclut qu’il s’agit d’un représentant agissant pour le compte du propriétaire.

Par conséquent, l’incertitude ne porte que sur la quantité et la qualité des produits.

Vocabulaire : l’élément psychologique – le facteur déterminant dans la conscience de quelqu’un sur lequel se fondent diverses définitions | l’intention – pensée, volonté, tendance vers une certaine chose | Cherches-en des plus belles – Tu aurais dû prélever la térouma sur des produits de meilleure qualité |

Dimension supplémentaire

1. On peut aussi considérer les choses de la manière suivant : supposons que tu considères qu’il n’en a pas fait son représentant, sa donation serait-elle valide ? Or, le verset dit « vous, vous aussi », pour inclure la possibilité de nommer un représentant. De même que vous le faites selon votre volonté, de même votre représentant selon votre volonté.

Il existe une relation entre la volonté du propriétaire et la volonté du représentant.

Rachi : Vous, vous aussi – « ainsi vous prélèverez vous aussi » ; c’est de là que nous déduisons que le représentant d’un homme est comme lui-même pour la térouma. À savoir que le représentant qui a fait donation, sa donation est valide. Et du fait que c’est ici que nous apprenons le principe de la représentation, qu’on le veuille ou pas, votre représentant est égal à vous-même en la matière.

Donc le représentant agit en votre nom, puisque vous l’avez nommé.

Autre proposition

1. Mais ici, quel est le cas d’espèce ? Il a nommé un représentant et lui a dit : “va, donne” et il ne lui a pas dit sur quoi prélever. Sans autre précision, on considère que le propriétaire qui donne le fait sur des produits de moyenne qualité. Or le représentant est allé et a prélevé sur une meilleure qualité. Le propriétaire est venu et l’a trouvé, et lui a dit : “cherches en des plus belles !” Si on en trouve des plus belles, sa donation est valide et sinon, non.

On décrit

1. Amémar, Mar Zoutra et Rav Achi sont arrivés au verger de Mari bar Issaq. Le métayer de Mari a apporté des dattes et des grenades et les a déposées devant eux. Amémar et Rav Achi ont mangé et Mar Zoutra n’a pas mangé. Arrive Mari bar Issaq et il dit au métayer : “pourquoi n’as-tu pas servi aux maîtres de ces fruits-là qui sont plus beaux ?” Amémar et Rav Achi ont dit à Mar Zoutra : “et maintenant, pourquoi ne mangez-vous pas ?” La beraïta n’a-t-elle pas dit : “si on en trouve des meilleures la donation est valide” ?

Est-ce que l’accord verbal du propriétaire concernant le fait de manger de ses fruits donne la permission de manger ou pas ?

Conclusion

1. Il leur a dit ; voici ce que Rava a dit : “on n’a dit ‘cherches en des plus belles’ que pour le cas de la térouma, parce qu’il s’agit d’une mitzva et que cela lui convient.” Mais ici, c’est à cause de la honte qu’il a parlé ainsi.

L’accord du propriétaire est donné à contre cœur, parce qu’il est gêné. Son accord n’est donc pas probant et on mangerait contre sa volonté réelle.

Il ressort du passage que

Le fait que quelqu’un dise qu’il est d’accord qu’on se serve de son argent, de ses biens ou de ses objets ne constitue pas nécessairement une permission de s’en servir et d’en jouir. Il faut prendre en compte l’ensemble des circonstances et en particulier son intention intime.

Vocabulaire